

Laurent Jeanpierre

CEDITEC – Université Paris XII

Situations d'exil, coopération internationale et crise des traditions nationales en sciences sociales

Cette communication évoque la crise que traversent les chercheurs de sciences sociales français aux Etats-Unis pendant la Deuxième guerre mondiale. L'analyse des situations d'exil permet en effet de poser mieux que des situations ordinaires les caractéristiques nationales des différentes disciplines. Suivant les conditions institutionnelles, l'exil des professeurs ou des chercheurs entraîne une dé-nationalisation ou, au contraire, une re-nationalisation des disciplines. On s'interroge ici sur la place de ces deux phénomènes dans différents champs des sciences sociales exilées en comparant l'ouvrage principal de la sociologie française en exil, *Twentieth Century Sociology* (1945) dirigé par Georges Gurvitch (et le démographe américain Wilbert Moore) avec d'autres expériences de coopération internationale comme le Cercle linguistique de New York réuni autour de Roman Jakobson ou la participation des économistes européens à l'effort de guerre américain.

La communication est toutefois centrée sur l'analyse de la reconstruction et de la juxtaposition des traditions nationales dans l'ouvrage dirigé par Georges Gurvitch et sur la représentation de la discipline sociologique qui en découle. Une attention particulière est portée sur les caractérisations de la sociologie française (par Lévi-Strauss), de la sociologie allemande (par Albert Salomon) et de la sociologie américaine (par Robert Faris). Le cloisonnement national des sociologues européens ou américains est brièvement contrasté avec le décloisonnement des linguistes (porté en partie par l'habitus professionnel du multilinguisme et du comparatisme) et celui des économistes (porté par les objectifs communs fixés par la planification de la guerre et de l'après-guerre et par l'histoire de la discipline). L'argument principal fait dépendre la propension au décloisonnement national de la place des disciplines dans l'espace des disciplines, du poids de la tradition nationale dans l'espace international des traditions et du degré d'autonomie ou d'hétéronomie des disciplines, vis-à-vis des appareils d'Etat notamment.